

Service du Personnel  
Militaire de la Flotte  
Bureau des  
Equipages de la Flotte

**COPIE**

*St Pierre & Miquelon*

PARIS, le 9 JAN 1919

ECU le 13 février 1919  
68.  
REPOU le

Le Ministre de la Marine

*noté*

à Monsieur le Vice-Amiral, Commandant en Chef, Préfet  
Maritime à ROCHFORT.

ITHURART, François actuellement  
en permission  
à Saint  
Pierre et Miquelon

Est placé en position  
de sursis illimité en vue de l'ex-  
ploitation du bateau citerne dont  
il est propriétaire.

POUR LE MINISTRE ET PAR SON ORDRE,  
LE VICE-AMIRAL CHARGÉ DE LA  
DIRECTION DES SERVICES DU CABINET:  
Signé : A. TRACOU

**P.C.C.**  
Le Chef du Bureau  
des Equipages de la Flotte

*A. Petitjean*

SERVICE DU PERSONNEL  
MILITAIRE  
de la FLOTTE

MINISTRE DES COLONIES

*Marini*

Bureau des Equipages  
de la Flotte

Direction des Services Militaires  
1er Bureau.

PARIS, le 9 Janvier 1919

RECEU le 13 Janvier 1919  
77.  
REPONDU le

*Copie*

Le MINISTRE DE LA MARINE,

à Monsieur le Vice-Amiral, Commandant en chef, Préfet Maritime  
à ROCHEFORT

ITHURART, François actuellement Est placé en posi-  
en permission tion de sursis illimité en  
à Saint vue de l'exploitation du  
Pierre et Miquelon bateau citerne dont il est  
propriétaire.

COLONIES- (Suite à la communication du 4  
janvier 1919, du cablogramme N°268  
de l'Administrateur de Saint-Pier-  
re et Miquelon./

Pour le Ministre et Par son Ordre  
Le Vice-Amiral Chargé de la  
Direction des Services du Cabinet:

Signé: A. T R A C O U.

P.C.C.  
Le Chef du Bureau  
des Equipages de la Flot-  
te.

Signé: PETITJEAN.

DIRECTION  
des  
SERVICES MILITAIRES

1er Bureau  
1re Section

Copie conforme transmise à Monsieur l'Administra-  
teur de Saint-Pierre et Miquelon à Saint-Pierre comme sui-  
te à mon câble N° 7 du 11 Janvier 1919./

PARIS, le 17 Jan. 1919

*349*  
Le Colonel Directeur  
des Services Militaires

*Hay*